

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Date de convocation et d'affichage :	

**Séance du 8 septembre
2022**

L'an deux mille vingt deux et le huit septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MIQUEL Christian, MOULIADE Nadège, PREVINQUIERES Françoise, BRAS André, QUINTARD Noélie, MIJOLE Benoît, ROUX Joëlle, CANITROT Yveline, CHAUFFOUR Cathy, COUTOU Stéphanie, BATUT Daniel,

Absents/Procurations : Guillaume GRAL a donné pouvoir à Vincent ALAZARD ; SALVAN Henri à Yveline CANITROT

Absents/ Excusés : DURAND Honoré,

Secrétaire de séance : PRVINQUIERES Françoise est élue secrétaire pour toute la séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°3 : CONVIDADIS : AUTORISATION DE PRINCIPE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LANCER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE COMMUN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire et Monsieur BATUT rappellent les objectifs et enjeux de l'opération « Convidadis » qui concerne la rénovation d'un ensemble immobilier en centre ancien de Laguiole, 19 rue du Valat et rue du Couvent. Le projet porte notamment sur des travaux de réhabilitation de l'école publique, du centre de loisirs ALSH et sur la création d'un tiers-lieu / Espace de vie sociale et de logements pour jeunes travailleurs.

Ces travaux permettront :

- D'améliorer le fonctionnement et les conditions de vie des utilisateurs de l'école publique et de l'ALSH ;
- De disposer d'espaces d'activités et de travail réaménagés pour le projet de tiers-lieu Convidadis et Espace de vie sociale : accueil, salles de réunion, bureau partagés / coworking, salle multi-activités pour les associations et salle d'exposition.
- De créer des logements pour jeunes travailleurs apprentis majeurs, en rénovant d'anciens appartements vacants en studios T1 et T2.

Monsieur le Maire et Monsieur BATUT rappellent les différentes étapes du projet et le travail mené avec le programmiste du Champs des possibles, Monsieur RAVEL, pour compléter l'étude de faisabilité avec le positionnement du projet de logements, suite à la sollicitation de la Communauté de communes.

Ainsi, la faisabilité de l'opération, telle que présenté devant le Conseil municipal, inclue les trois tranches de travaux précédemment identifiées (école, ALSH et tiers-lieux / EVS) et les logements pour jeunes travailleurs apprentis majeurs.

Monsieur le Maire et Monsieur BATUT présentent une synthèse des dépenses estimées pour l'opération. Ce-faisant, ils rappellent que cette opération sera co-portée par la Commune de Laguiole et la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène (CC ACV), au regard des compétences et services qui les concernent respectivement. Par conséquent, les postes de dépenses sont fléchés pour être pris en charge : soit à 100% par la commune, soit à 100% par la CC ACV, soit à partager entre les deux collectivités selon une clé de répartition à 60% commune et 40% communauté de communes.

Monsieur le Maire propose enfin au Conseil municipal de valider le principe de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en groupement de commande entre la commune et la communauté de communes. La Commune de Laguiole se porterait coordonnatrice du

groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la faisabilité de l'opération telle que présentée ;
- **APPROUVE** la synthèse des dépenses estimées de l'opération et la clé de répartition présentée : 60% commune et 40% communauté de communes) ;
- **VALIDE** le principe de groupement de commande pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre commun avec la Communauté de communes ;
- **AUTORISE** le maire, son adjoint délégué ou son représentant, à travailler les termes de la convention de groupement de commande et à la signer
- **AUTORISE** le maire, son adjoint délégué ou son représentant à lancer le marché de maîtrise d'œuvre commun,
- **VALIDE** le principe du recrutement d'un coordinateur EVS et facilitateur tiers lieux par Familles rurales et la rédaction à venir d'une convention fixant les modalités de répartition.
- **AUTORISE** le maire à solliciter les partenaires financiers pour les demandes de subventions afférentes à la présente opération sur la base de la synthèse des dépenses ci-annexée ;
- **CHARGE** le maire, son adjoint ou son représentant délégué à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12	Abstention : 2 (Stéphanie COUTOU et Cathy CHAUFFOUR)	Contre :
-----------	---	----------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Le Maire de Laguiole, Vincent ALAZARD.



*Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application Informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.letelerecours.fr>.
Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : convalidadis : projet de groupement de commande

Date de décision: 08/09/2022

Date de réception de l'accusé 15/09/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 08092022_3

Identifiant unique de l'acte : 012-211201199-20220908-08092022_3-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 08.09.22n3 CONVALIDADIS groupement de commande.pdf (99_DE-012-211201199-20220908-08092022_3-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe 3 prévisionnel dépenses.pdf (75_PL-012-211201199-20220908-08092022_3-DE-1-1_2.pdf)
previsiosnel des dépenses